



ÉCONOMIE ■ Vingt-quatre entreprises du Cher ont été aidées par le Groupement de prévention agréé

Accompagnées pour se redresser

Nouvel outil de détection des entreprises en difficulté, le Groupement de prévention agréé (GPA) du Cher a trouvé sa légitimité après six mois d'existence.

Thomas Migault

thomas.migault@centrefrance.com

Le nouveau Groupement de prévention agréé (GPA) du Cher s'attendait à accompagner une trentaine d'entreprises en difficulté sur un an. Depuis son lancement mi-février 2019, l'association a déjà vingt-quatre dossiers en cours de traitement.

Difficultés financières

Le panel d'entreprises soutenues est représentatif du tissu économique départemental. Il s'agit de TPE-PME majoritairement de un à vingt salariés, dans des activités techniques, de logistique, tertiaires ou de second œuvre.

Cette structure, agréée par la préfecture et qui a signé une convention avec la Région, est portée par l'association Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (Egee) et la Confédération des petites



ACCOMPAGNEMENT. Les responsables du GPA 18, géré par Egee et la CPME du Cher.

et moyennes entreprises (CPME) du Cher.

Le GPA se dit informé des difficultés d'une entreprise via « des lanceurs d'alerte qui peuvent être des réseaux économiques, chambres consulaires, communautés de communes ou institutions », ex-

pliquent Michel Clausse, président, et Claude Leblanc, vice-président du GPA 18. Seuls un tiers des entrepreneurs en difficultés ont fait la démarche.

Les difficultés financières sont le premier signal d'alarme. « L'important, c'est de savoir pourquoi »,

insistent les animateurs du GPA qui joue la réactivité. « Dans les quinze jours qui suivent la détection, un binôme compétent aux niveaux technique et financier fait un diagnostic », explique Yves Prépoignant, d'Egee. Puis une commission d'écoute

se met en place. « On essaye de comprendre, pas de juger », insiste Michel Clausse.

Octroyer des fonds ?

Les actions envisagées passent par la mise en place d'un contrat de mission (accompagnement)



ou la recherche de financements. Le GPA joue le rôle de facilitateur avec les administrations, les organismes financiers voire le tribunal de commerce.

En matière de prévention des défaillances d'entreprise, le président du tribunal de commerce joue aussi un rôle dans la détection des difficultés des entreprises, le plus en amont possible, afin de les aider à les surmonter.

Le GPA apporte, lui, un accompagnement gratuit pendant plusieurs mois. Il bénéficie de 20.000 euros de subvention annuelle de la Région pour son fonctionnement, et espère, à terme, pouvoir intervenir directement en octroyant des fonds remboursables. « La Région fait aussi des avances remboursables sur certains projets », explique Joël Crotté, conseiller régional.

Jusque-là, une seule procédure s'est conclue en liquidation judiciaire. Les perspectives sont plus solides pour la majorité des dossiers soutenus. ■

 **Contact.** 02.48.16.50.95,
contact@gpa18.fr